

**AVIS PUBLIC SUITE À L'ADOPTION
DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-1154
MODIFIANT L'ANNEXE « B » DU RÈGLEMENT N° 202
ET ÉTABLISSANT LES PARCOURS ET HORAIRES DES CIRCUITS
DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda, tenue le 23 août 2021, le conseil a adopté le projet de règlement N° 2021-1154 modifiant l'annexe « B » du règlement N° 202 de l'ex-Ville de Rouyn-Noranda et établissant les parcours et les horaires de l'ensemble des circuits du service de transport en commun sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda, afin d'éliminer l'arrêt 66-A situé sur l'avenue Murdoch.

Le conseil municipal pourra adopter le projet de règlement N° 2021-1154, trente (30) jours suivant la publication du présent avis, et il est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25^e jour d'août 2021
et publié le 1^{er} septembre 2021



Angèle Tousignant, greffière